

HUITIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

“Rendez-moi compte de votre administration, car vous ne pouvez plus désormais cultiver mon bien.”

I. Considérons le désespoir de l'économe infidèle ! Dépouillé de sa charge, accusé par sa propre conscience, il se voit forcé de comparaître devant son maître, pour lui rendre compte de son administration. Cet exemple nous montre le dénouement d'une vie mal employée ; car tout homme entendra, au moment où il y pensera le moins, cette parole de la justice divine : Rendez-moi compte de votre vie ! Compte rigoureux qui aura pour objet, non-seulement le mal que nous aurons fait, mais le bien que nous aurons omis ou mal fait ! Quelle sera donc l'épouvante et la confusion d'une âme qui, à cause de sa négligence au service de Dieu, se voit dégradée devant les anges, bannie du ciel, et privée de sa couronne !

Examinons sérieusement notre conscience, recevons volontiers les avertissements et les reproches ; afin de nous corriger de tout ce qui déplaît à Dieu.

II. C'est une vérité de foi que tout homme paraîtra devant le tribunal de Jésus-Christ, pour rendre compte de ce qu'il aura fait de bien et de mal durant sa vie. Or, ce jugement aura lieu immédiatement après la mort, suivant cette parole de saint Paul : “ Il est statué que tous les hommes mourront, et qu'après la mort ils seront jugés.” Ainsi le jugement est une vérité aussi positive que celle de la mort. C'est pourquoi l'homme sage s'applique à employer saintement le temps si court de la vie actuelle ; et il se tient toujours prêt, de peur d'être pris au dépourvu.

Le fruit de cette méditation doit être un redoublement de vigilance, afin de faire dès à présent ce que nous voudrions avoir fait à l'heure de notre mort.

A l'heure de la mort, la confiance bien fondée en la bonté de Marie, en adoucit toutes les peines et en tempère toutes les frayeurs.

Croiset.